



**Mairie du Monastier-sur-Gazeille**  
1, place du Pôle Laurent Eynac  
43150 Le Monastier-sur-Gazeille  
Tél : 04 71 03 80 01 / Fax : 04.71.08.31.21  
Mail : secretariat@lemonastiersurgazeille.fr

## Formulaire de demande de débit de boissons temporaire

Limité aux boissons de catégorie 1 et 3\*

ATTENTION : Ce formulaire doit être retourné par mail dans un délai minimum de 15 jours avant la date de la manifestation

Nom et qualité du demandeur : .....

.....

Représentant l'association :

.....

Adresse :

.....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....

Sollicite l'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons à l'occasion de (Description de l'événement) :

.....

Adresse de l'événement :

.....

Date(s) :

.....

Heures :

de..... à.....

Fait à :

Le :

Signature

*\*Conformément à la loi, les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les groupes 1 et 3 tels que les définit l'article L 3321-1 du code de la santé publique, soit :*

*1° Boissons sans alcool : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat ;*

*3° Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur*